

Demande déposée le 14/11/2024 et complétée le	
Demande affichée en mairie le : 19/11/2024 00:00:00	
Par :	sci phisa
Demeurant à :	68 Impasse des Peupliers 11620 VILLEMUSTAUSOU
Sur un terrain sis à :	3 Rue des Courtines 11600 VILLEGLY 426 AA 174
Nature des Travaux :	réfection totale du toit avec effet tuiles anciennes

N° DP 011 426 24 D0029

Le Maire de VILLEGLY

VU la déclaration préalable présentée le 14/11/2024 par sci phisa,

VU l'objet de la déclaration :

- pour réfection totale du toit avec effet tuiles anciennes ;
- sur un terrain situé 3 Rue des Courtines

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

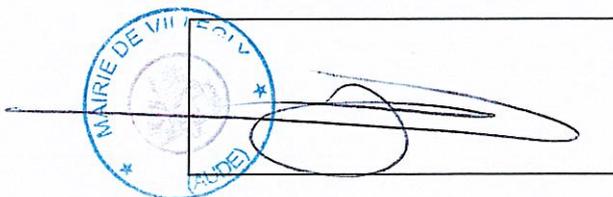
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/03/2024, zone UA,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une **décision de non opposition**. La toiture devra être de teinte conforme au nuancier présenté en annexe du règlement du PLU.

VILLEGLY, le 19 novembre 2024

**Le Maire,
Alain MARTY**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Villegly. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE VILLEGLY" at the top and "426 AA 174" at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.